

Dans « **ORL** »,

Il y a « **O** » qui veut dire **Oreille**...

...Et **l'oreille**, c'est l'organe de votre **audition**



Vous souffrez de troubles de l'audition ?

Le rôle de votre ORL est **d'examiner votre oreille**, et de tester votre audition pour faire un **diagnostic**, c'est à dire identifier la cause de votre surdité.

La surdité n'est pas toujours liée à l'âge : Elle peut être liée à un simple bouchon de cérumen, ou à une otite chronique. Beaucoup de maladies de l'oreille peuvent entraîner une surdité, certaines surdités peuvent avantageusement être opérées.

Qui dit **surdité** ne dit pas forcément **appareillage**.

Ne pas faire examiner votre oreille par un spécialiste, c'est prendre le risque de laisser passer un trouble de l'audition qui peut être le premier signe d'une maladie grave.

Le rôle de votre ORL est d'identifier la cause de votre surdité,

Le travail de l'audioprothésiste est de vous adapter une prothèse,

Ce ne sont pas les mêmes compétences, et les deux professions sont complémentaires dans la prise en charge de votre surdité.

Vous souffrez de troubles de l'audition ?

Consultez votre ORL

Dans « ORL » il y a « O » qui veut dire « Oreille ».



Affiche réalisée par le



Syndicat National des Médecins Spécialisés en O.R.L. et Chirurgie Cervico-Faciale

79, rue de Tocqueville – 75017 Paris – Tél : 01.44.29.01.28 - www.orl-france.org